

CONCOURS DE POESIE

«Epis de Loire»

Règlement :

ARTICLE - 1

Un concours de poésie est mis en place par les communes Ligériennes de Champtoceaux, la Varenne, La Chapelle Basse-Mer, St Julien de Concelles, Mauves sur Loire, Le Cellier.

ARTICLE - 2

Ce concours est ouvert à tout poète amateur, adulte ou enfant de moins de 12 ans.

Le thème imposé est « Epis de Loire ».

Style et longueur du texte libres, 20 vers au maximum.

Un seul poème par concurrent.

Aucune participation financière n'est demandée pour concourir

ARTICLE – 3

Présentation :

- Format 21 x 29,7cm
- Police arial, taille 14, marge à 3 cm à gauche.
- Une attention particulière est à porter à l'orthographe.
(Le jury ne rectifiera pas les fautes).

Les poèmes devront être déposés **avant le 3septembre 2018**
à : Rêves de Loire - 30, rue du Calvaire La Chapelle-Basse-Mer
44450 Divatte sur Loire

Chaque concurrent remettra dans une enveloppe :

- Un poème portant au dos un code de son choix de trois lettres suivies de trois chiffres.
- Une enveloppe cachetée contenant à l'intérieur l'identification du code (nom et adresse) ainsi que le titre de l'œuvre proposée.
- Le code auteur sera inscrit sur cette enveloppe.
- Une enveloppe timbrée avec les coordonnées de l'auteur ou une adresse courriel sera jointe à l'envoi.

ARTICLE – 4

Un jury composé de représentants des communes établira un classement. Les membres de l'association ne peuvent pas participer à ce concours.

ARTICLE – 5

Des prix seront attribués à chacune des œuvres primées par le jury et remis uniquement lors de la randonnée 24septembre 2018.

- 1^{er} Prix d'une valeur de 30€
- 2^{ème} Prix d'une valeur de 25€
- 3^{ème} Prix d'une valeur de 20€
- Le 1^{er} prix enfant sera un livre d'une valeur de 20€
- Le 2eme prix enfant sera un livre d'une valeur de 15€

ARTICLE – 6

Les poèmes seront exposés (sans rectification) à la randonnée du 24 septembre 2018 et pourront être affichés dans les communes participantes.

ARTICLE - 7

Aucun poème ne sera soumis aux droits d'auteur. L'association se garde le droit de les exploiter gratuitement ou d'éditer un recueil.

ARTICLE – 8

La participation à ce concours suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE – 9

Le gagnant du 1^{er} prix de l'année N ne pourra concourir les années N+1 et N+2.